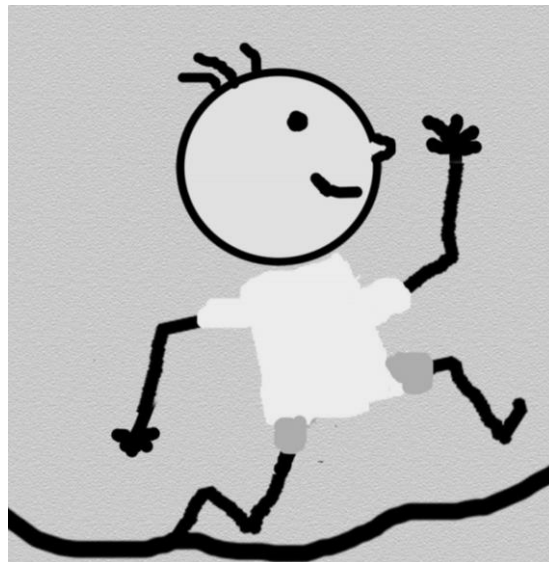


Commune d'Esneux Plaines de vacances

Projet pédagogique

et

Règlement d'ordre intérieur



Projet pédagogique

Après avoir été organisées pendant plusieurs années sur la commune d'Esneux par une association, les plaines de vacances sont, depuis 2010, organisées par l'Administration communale d'Esneux.

Leur maintien est primordial compte tenu de la demande formulée par la population et au vu de la pertinence de proposer un maximum d'offres d'accueil durant les congés scolaires.

Les différents documents liés à l'organisation des plaines de vacances (décret, brochure « Centre de vacances », mêmes en santé, ...) ont été des outils efficaces dans 'élaboration du nouveau projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur ainsi que dans leur application au sein des plaines de vacances.

Les recommandations de l'ONE, établies lors de l'agrément 2014, ont été prises en compte et appliquées lors des plaines de vacances, en collaboration avec la coordinatrice.

Objectifs des plaines

- Favoriser le développement de l'enfant, que ce soit au niveau cognitif, affectif, psychomoteur et relationnel, par des activités variées d'animation, d'expression, de création, de communication et d'activités physiques ;
→ *N'étant pas inscrites dans un domaine d'activités précises, les plaines de vacances offrent la possibilité de proposer aux enfants un large choix d'activités dans lesquelles tous ces éléments se retrouvent.*
- Soutenir les initiatives des enfants et l'expression de leur vécu ;
→ *Si les enfants ont besoin d'être encadrés, ils n'ont pas besoin d'être totalement dirigés. Ils nécessitent de s'exprimer vis-à-vis de leur vécu, de leur personne. Les activités créatives, par exemple, laisseront place au ressenti des enfants. Sur base d'un même thème, chaque enfant pourra interpréter celui-ci à sa manière et ne pas être réduit à un modèle à suivre.*
- Mettre en place des activités et outils favorisant l'autonomie ;
→ *Les enfants sont installés dans un climat rassurant, une visite (prise de connaissance) des lieux les aidera à s'y sentir bien, ce qui favorisera leur autonomie.*
→ *Du matériel est mis à disposition des enfants lors des activités, ils sont amenés à être responsables de celui-ci.*
- Viser l'intégration sociale de l'enfant dans le respect de ses différences ;
→ *La tolérance est primordiale pour le bien être de tous. Si une situation devait poser problème (moquerie d'un enfant, d'un adulte, isolement, ...), elle serait établie et un temps de discussions et d'explications, sera mis en place entre les animateurs et les enfants, avec l'intervention du coordinateur.*
→ *Les plaines n'ont aucune restriction liée à l'inscription, tous les enfants sont les bienvenus sans aucune discrimination.*
- Encourager l'esprit de coopération, de solidarité dans une approche multiculturelle ;
- Amener l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation ;
→ *Aider les enfants à être porteur de leurs choix, leurs décisions mais en prenant compte des avis de chacun. Le comportement de toutes les personnes présentes au sein d'une plaine (coordinateur, animateurs, enfants, parents) reflète les comportements au sein d'une société. Il est nécessaire de les aider à ce que cela se fasse dans le respect de chacun et dans les meilleures conditions.*
Les adultes se doivent d'être les premiers à adopter un comportement citoyen, n'oublions pas que si les enfants écoutent ce que nous disons, ils reproduisent surtout ce que nous faisons, c'est ce que l'on appelle l'exemple.

- Les convictions idéologiques, philosophiques et politiques de chacun (enfants et parents) seront respectées.

→ *Comme indiqué ci-dessus, les plaines se font dans le respect de chacun et de ce qu'il est. Parfois c'est l'ignorance qui est la cause de l'intolérance et si ce n'est pas le cas, il faut apprendre à vivre dans le respect de nos différents choix.*

La commune s'engage à organiser les plaines de vacances dans une optique d'éducation permanente. Les activités seront variées et favoriseront la participation de chacun. Ces activités n'auront, en aucun cas, pour objectifs la recherche d'acquisition de savoirs ou de performances.

Les plaines de vacances se veulent un exemple de qualité de vie, les conditions d'hygiène doivent être respectées. Lors de certaines activités, l'organisation veillera à proposer une alimentation saine. L'équipe d'animation sera vigilante au respect de cette ligne de conduite.

Des règles de vie sont formulées lors des réunions et seront appliquées par le coordinateur et les animateurs.

Des règles de vie plus adaptées aux enfants et à leurs activités seront établies avec eux le premier jour. Ce qui permet un retour à ces règles lors de conflits.

A travers le ROI, les parents sont également soumis à certaines règles de vie.

Fonctionnement :

La commune d'Esneux organise, sur une année civile, trois semaines de plaines de vacances dont deux consécutives durant les vacances d'été et une semaine durant les vacances de printemps.

Ces plaines permettent l'accueil d'une centaine d'enfants âgés de 3 à 12 ans pour les deux semaines organisées en été. Pour des raisons de sécurité et d'encadrement, le coordinateur peut être amené à accepter moins d'enfants.

Un minimum de 10 enfants par groupe est nécessaire à l'ouverture des plaines.

Les enfants sont partagés en deux grands groupes selon les âges : 3-6 ans, 6-12ans.

Ensuite, au sein de ces mêmes groupes, ils seront repartis en sous-groupes afin que leur nombre soit adapté à un accueil de qualité de la part des animateurs. Ces groupes sont alors définis par des thèmes, des noms, ... participant au fil conducteur des plaines.

Les espaces de vie, les activités, le rythme de la journée, seront préparés et adaptés à l'âge des enfants et selon les groupes préalablement établis.

Les plaines sont organisées dans un esprit de convivialité. Si la rigueur fait partie intégrante de l'organisation et est présente au sein de l'équipe d'animation, les enfants doivent se sentir dans un climat de détente tel que le sont les vacances.

Une réunion préparatoire est mise en place en vue du bon déroulement des plaines de vacances (prise de contact, échange d'idées, inventaire du matériel nécessaire, finalisation du programme, nombre d'inscrits, sorties prévues, horaires, ...).

Les animateurs sont invités à communiquer le plus possible entre eux afin de mettre au point leurs activités et de pouvoir fournir un programme concret et abouti au coordinateur du centre de vacances. Ce dernier est chargé de composer le planning général de la semaine et de réfléchir à tous les détails de son bon fonctionnement.

Un travail consciencieux de préparation s'avère indispensable pour s'assurer de la bonne exécution des activités proposées.

Une visite des lieux est organisée lors d'une des deux réunions, afin que les travailleurs puissent déjà s'en imprégner.

Ces réunions rassemblent toutes les personnes participant au déroulement des plaines (bénévoles, animateurs brevetés ou non, coordinateurs ainsi que les éventuels intervenants durant la semaine).

Lors de ces échanges, différents points seront abordés et l'organisation sera établie :

- Présenter les objectifs et définir la méthode de travail ;
- Définir les modalités pratiques : prise de connaissance des locaux, matériel et moyens mis à disposition, horaires, répartition des temps de garderies ;
- Etablir le déroulement de la vie en groupe, le partage des lieux et du matériel ;

En conclusion, prévoir et déterminer l'ensemble des aspects participant au bon déroulement de la plaine.

Chaque équipe d'animateurs prend soin de préparer une liste du matériel nécessaire en fonction du groupe dont elle est responsable. Le matériel est varié selon les diverses activités et est adapté aux enfants suivant leur âge. Il fait l'objet d'un inventaire établi après chaque plaine et sera renouvelé si besoin est.

Le coordinateur des plaines assurera un débriefing journalier avec l'équipe d'animation afin d'assurer la bonne continuité de la plaine.

Le coordinateur s'engage à être à l'écoute de chacun. Il veillera à installer un climat de confiance entre les animateurs et le coordinateur.

Toute difficulté sera écoutée et solutionnée dans la mesure du possible.

Un programme de la semaine sera rédigé afin de préparer au mieux les activités ou sorties spécifiques (prévision des habits en fonction des activités du jour, ...).

Ce programme est une trame, il peut, bien entendu, être modifié pour privilégier un autre projet choisi en accord entre les enfants et les animateurs. Il pourrait également être modifié pour des raisons météorologiques.

Chaque enfant pourra se référer aux animateurs de son groupe.

Une communication fluide entre le coordinateur, les animateurs, les parents et l'enfant sera le souci principal des organisateurs et la garantie d'un climat serein et constructif sur le lieu d'accueil.

Les activités se terminent à 16H, les animateurs ou le coordinateur qui ne gèrent pas la garderie restent présents jusqu'à 16h30, afin d'offrir aux parents la possibilité d'un moment de discussions.

Ces moments sont des échanges importants afin de recueillir les impressions et le sentiment des parents ou de pouvoir rassurer les parents qui confient leur enfant.

Certaines sorties seront assurées par un car de société, dans d'autres cas, l'organisation fera appel aux services du TEC.

L'organisation des plaines de vacances se déroule également avec un réseau local selon le type d'activités proposées (offre communale : bibliothèque, cinéma, exposition, ... ainsi que : club de mini-golf, centre Herbert du bois du Rond-Chêne, visite à la ferme, ...).

Différentes brochures de l'ONE telles que le décret, la brochure « Centre de vacances », mêmes en santé, le guide d'observation des Centres de Vacances, ... sont présentées et mises à disposition des animateurs, de la coordinatrice ainsi que de toute personne souhaitant les consulter (parents, tuteurs, ...).

Une réunion de fin de plaine sera également organisée entre les animateurs, la coordinatrice et l'agent communal en charge. Les forces et faiblesses seront alors soulignées en vue d'améliorer l'accueil proposé lors des futures organisations.

Un bilan est réalisé chaque année avec la coordinatrice et l'Echevin en charge.

Santé :

Dans un courrier précédant les plaines, nous demandons aux parents de remplir une fiche médicale à rentrer dès le premier jour afin d'éviter tout risque inutile. Un animateur averti d'un ennui d'un enfant adaptera son activité en conséquence (sans le stigmatiser) (ex : allergie alimentaire pour une recette culinaire, difficultés de motricité pour un jeu,...).

Ces fiches sont gardées dans deux fardes distinctes, l'une à destination des 3 – 6 ans et l'autre des 6 – 12 ans. Ces fardes sont consultées et restent consultables à tous moments par la coordinatrice et les animateurs des plaines. Elles se trouvent en permanence sur les lieux des plaines. Elles sont également gardées d'année en année et nous demandons aux parents de veiller à la mise à jour de celles-ci si des ennuis de santé survenaient entre deux plaines.

Un enfant se retrouvant malade (maladie aiguë telle qu'une grippe, otite, varicelle, ...) sera maintenu chez lui pour éviter tout risque de contagion. Sous certificat médical, un remboursement du coût du stage sera effectué.

Un enfant souffrant de maladie chronique pourra être pris en charge dans la mesure où les moniteurs auront la capacité de lui apporter les soins nécessaires ou si l'enfant est apte à se soigner par lui-même. Un entretien et des explications claires et précises sont demandés aux parents.

Une trousse de pharmacie, avec les soins de base autorisés, est à disposition sur les lieux (à proximité d'un évier). Des petites trousse sont emportées lors des sorties.

Un carnet de soins et un listing téléphonique des numéros importants sont disposés à proximité des fiches médicales.

Par temps ensoleillé, des casquettes seront distribuées aux enfants et de la crème solaire appliquée. Les enfants seront également invités à s'hydrater régulièrement.

Hygiène alimentaire :

Un temps de pause est marqué pour permettre aux enfants de prendre leur collation le matin et en fin de journée.

Le temps de midi est constitué d'un moment de repas et d'un temps de jeu pendant lequel les enfants peuvent jouer librement avant de reprendre les activités. Ces deux temps sont encadrés par des animateurs veillant au bon déroulement de ceux-ci.

Les repas se prennent assis à table et sont également source d'apprentissage des règles de vie et d'hygiène (se laver les mains, ne pas jeter ses crasses par terre, maintenir un minimum son espace propre, ...)

Les animateurs s'assureront que les enfants mangent à leur faim ce qu'il leur a été prévu pour le dîner (pas de friandises à midi) et boivent afin de s'hydrater. Le dîner, les collations et les boissons sont amenés par les enfants dans un sac prévu à cet effet. Les plaines ne fournissent pas de nourriture sauf cas exceptionnel dans le cadre d'une activité cuisine proposée aux enfants.

Les enfants auront cependant toujours la possibilité de pouvoir boire un verre d'eau, des gobelets sont disponibles près de l'évier se situant dans le local des repas.

Lors d'éventuelles sorties, les animateurs veilleront, surtout par temps chaud, à ce que chaque enfant ait de l'eau à disposition.

Des distributeurs de friandises et de boissons sucrées se trouvent dans l'entrée de l'accueil (hall sportif) mais seront obstrués et interdits pendant le temps d'accueil.

Des produits d'entretien seront à disposition des équipes d'encadrement afin de nettoyer les espaces de repas.

Personnel et recrutement :

Les plaines de vacances sont coordonnées administrativement par l'employé communal ayant en charge l'animation.

Un coordinateur breveté est engagé lors de chaque plaine.

Le personnel d'encadrement sera engagé suite à un appel à candidatures et sur une base de données. Les candidats sont sélectionnés pour leurs aptitudes à répondre au profil requis, à savoir : qualité dans l'animation, qualité relationnelle, connaissance de l'enfant et de ses besoins, antécédents (qualification, expériences pratiques, ...), motivation personnelle, dynamisme, créativité et présentation.

Lors de l'engagement, nous privilégierons toujours les personnes porteuses d'un brevet de moniteur (ou assimilé) et/ou les personnes bénéficiant d'une large expérience en plaines de vacances.

Afin de garantir un encadrement suffisant et adapté, l'encadrement proposé sera celui imposé par le décret « Centre de vacances ».

Chaque groupe est constitué d'un moniteur et d'un aide-moniteur ayant établi un programme d'activités ensemble. Ils sont secondés par le coordinateur qui s'assure du bon fonctionnement de tous les groupes.

Les animateurs reçoivent tous un organigramme avec les coordonnées de chacun.

Il leur est demandé de garder constamment cette liste afin de toujours pouvoir contacter quelqu'un en cas de besoin. Les moniteurs doivent également être joignables par téléphone lors des sorties (l'utilisation du gsm est permis dans ce cas).

En 2014, un règlement d'ordre intérieur à l'attention des animateurs a été établi suite à un besoin de préciser certaines mesures.

Règles de vie

Le respect des règles de vie est important pour le bon déroulement des plaines et ce à tous les niveaux de relations :

- d'enfant à enfant
- d'adulte à enfant et inversement
- d'adulte à adulte

Outre les règles de bases du « savoir vivre ensemble », des règles seront établies avec les enfants le premier jour des plaines de manière positive.

Si un enfant ne les respecte pas ou s'il se sent victime de leur non respect, une discussion sera établie avec son animateur ou avec le coordinateur. Le dialogue prime sur la sanction.

La sanction s'adresse à l'acte commis plus qu'à la personne, les animateurs veilleront à ce que l'enfant ne soit pas jugé pour ce qu'il est mais pour ce qu'il a commis à un moment bien précis (un enfant souvent turbulent qui ne respecte pas une règle ne sera pas sanctionné parce qu'il est turbulent mais bien à cause de l'acte qu'il a commis et sera amené à le réparer).

Informations parents :

Le présent document (projet pédagogique et règlement d'ordre intérieur) sera distribué aux parents le premier jour de la plaine de vacances, lors de l'accueil du matin. Si aucune remarque n'est formulée de la part des parents, le contenu du document sera considéré comme accepté dans sa globalité.

Le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur sont consultables à la demande, ils seront affichés au lieu d'accueil de la plaine et seront disponibles sur le site Internet de la commune.

Un numéro de téléphone (numéro du coordinateur et de l'agent communal en charge) sera transmis aux parents dès le premier jour, les communications qui le nécessiteront seront transmises aux animateurs du groupe d'enfants.

Lieu - Infrastructure

Les plaines de vacances se déroulent au complexe sportif A. HERMAN, sis rue de l'Athénée, 5 à 4130 Esneux ainsi que dans les locaux de l'Athénée Royal d'Esneux, section maternelle et primaire, sis rue de l'Athénée, 8 à 4130 ESNEUX.

Ces infrastructures répondent à un encadrement adapté et offrent des garanties suffisantes d'hygiène et de sécurité.

Les locaux de l'école offrent un accueil adapté aux plus petits et des conditions d'hygiène dans le respect des normes (sanitaires, coin repas, coin repos, entretien des lieux, ...)

Le hall sportif est adapté à l'accueil des plus grands : le matériel adéquat (tables, chaises, ...) y est installé pendant toute la période de plaines et les conditions d'hygiène y sont respectées (sanitaires, entretien des lieux, ...)

Chaque lieu est adapté à l'âge des enfants qu'il accueille pour une sécurité optimale (toilette, évier, barrière, accessibilité des portes, ... en fonction de la taille et de la maturité des enfants).

Organisation quotidienne

Horaire :

8h à 9h : garderie

9h à 12h : activités encadrées (collation à 10h)

12h à 13h : dîner et activités libres surveillées

13h à 16h : activités encadrées (collation à 15h)

16h à 17h30 : garderie

Les repas et les collations sont pris dans un local commun tout en gardant les groupes d'âge distincts. Les garderies et surveillances du temps de midi seront assurées par les animateurs selon une tournante préalablement établie.

Assurance :

La commune contracte une assurance couvrant :

- Sa responsabilité civile ;
- La responsabilité civile personnelle des enfants et des jeunes participants aux activités du centre de vacances ;
- Le dommage corporel causé aux enfants pris en charge, soit par le fait d'autres enfants participant aux activités du centre de vacances, soit par l'effet d'un événement ne donnant pas lieu à responsabilité dans son chef.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Le pouvoir organisateur est l'Administration communale d'Esneux, Place Jean d'Ardenne, 1 à 4130 Esneux. Tél : 04/380.93.20. Fax : 04/380.22.93
www.esneux.be - courriel : info@esneux.be

Rappel du projet pédagogique :

Les plaines de vacances ont pour objectif de favoriser le développement de l'enfant, que ce soit au niveau cognitif, affectif, psychomoteur, relationnel, par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication.

Elles visent également l'intégration sociale de l'enfant, dans le respect de ses différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle ainsi que l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.

Afin de garantir un encadrement suffisant et adapté, l'encadrement pratiqué est celui imposé par le décret « Centre de vacances ».

Un coordinateur assure la gestion des animateurs et le bon fonctionnement des différents groupes (climat convivial- horaire- respect du savoir-vivre – gestion matériel, ...). Il est également présent sur le terrain au sein des groupes.

Les animateurs assurent leurs fonctions en proposant aux enfants des animations, conformément au projet pédagogique. Ils sont les référents directs des enfants, ils organisent la journée, font respecter les règles de vie, dynamisent le groupe, sont à l'écoute des enfants, ...

Un responsable administratif est joignable pour toutes difficultés dans ce domaine (ex : inscription, formulaires, ...). Les coordonnées téléphoniques du coordinateur et du responsable administratif figurent sur un document qui est envoyé par mail et remis aux parents le premier jour.

Organisation :

La commune d'Esneux organisera trois semaines de plaines de vacances, dont deux consécutives pendant les vacances d'été, au complexe sportif A HERMAN à Esneux.

Les plaines de vacances accueillent des enfants entre 3 et 12 ans sans discrimination raciale, philosophique ou sociale.

L'Administration communale a repris l'organisation des plaines de vacances dans une volonté de maintenir une offre d'accueil accessible à tous mais dans un souci d'offre destinée aux enfants de la commune. Par conséquent, et au vu du nombre de participants domiciliés hors commune, elle s'est vu proposer des tarifs différents en fonction du domicile garantissant l'accès aux enfants de notre commune ;

Dans ce sens, le prix de participation a été fixé selon les tarifs suivants :

- 30 € par semaine de 5 jours par enfant domicilié sur la commune, supplément de 10 € par semaine par enfant domicilié en dehors de la commune ;
- 25 € par semaine de 4 jours par enfant domicilié sur la commune, supplément de 10 € par semaine par enfant domicilié en dehors de la commune ;

Ce prix a été calculé pour rester le plus démocratique possible et donc accessible à tous.

D'autre part, toute personne ayant des difficultés financières peut se tourner vers le Centre Public d'Action Sociale afin d'y trouver une aide financière ou nous en faire part. Nous

chercherons ensemble une solution afin qu'aucun enfant ne soit pénalisé et privé de l'accès aux plaines de vacances.

Le nombre maximum avoisinera 100 enfants par semaine, pour les deux semaines organisées en été, et approximativement 60 pour la semaine isolée. Pour des raisons de sécurité et d'encadrement, le coordinateur peut être amené à accepter moins d'enfants.

Un minimum de 10 enfants par groupe est nécessaire à l'ouverture des plaines.

Une garderie est prévue de 8h à 9h et de 16h à 17h30. Les enfants des différents groupes se rejoignent en un même lieu, ce qui finalise pour eux la journée d'activité. Elles sont gérées par les animateurs des plaines.

Les plaines de vacances sont organisées de 9h à 16h. Les parents qui inscrivent leur enfant à la plaine s'engagent à respecter cet horaire et à communiquer, en cas de besoin, les coordonnées d'une personne de contact. Les absences, hors des horaires d'accueil, doivent être exceptionnelles et argumentées.

En cas de désistement ou d'absence ponctuelle, les parents s'engagent à prévenir le plus rapidement possible le personnel d'encadrement.

Pour une inscription conforme, au plus tard le jour de la plaine, les parents doivent :

- Avoir inscrit leur(s) enfant(s) auprès du service responsable ;
- Fournir une fiche médicale + une vignette de mutuelle ;
- Avoir effectué le paiement de 30€ pour 5 jours et de 25€ pour 4 jours sur le compte bancaire suivant : BE11 0910 1782 084
(Code BIC: GKCCBEBB)
Communication : Nom, prénom et dates des plaines

En cas d'absence des enfants, les frais de participation ne seront pas remboursés sauf certificat médical ou attestation d'une autorité publique.

Les enfants doivent amener leur pique-nique, leurs boissons et leurs collations. Dans le cadre de certaines activités, des collations pourront être offertes aux enfants.

Règles de vie

Les règles de vie en commun sont de rigueur :

- la politesse ;
- le respect de l'autre, des consignes, des lieux et du matériel ;
- la courtoisie ;
- la bonne participation aux activités.

Il est préférable que l'enfant ne possède pas d'argent de poche ni d'objet de valeur. Le pouvoir organisateur décline toute responsabilité en cas de vol.

Un comportement non-respectueux du règlement d'ordre intérieur et/ou des règles de vie sera transmis au coordinateur qui pourra décider de prendre les mesures nécessaires pouvant aller jusqu'au renvoi de l'enfant sans remboursement.

Le projet pédagogique, le règlement d'ordre intérieur général et celui destiné aux animateurs sont présentés au Collège pour lecture et accord lors de chaque renouvellement.